

CONTRAT D'ENGAGEMENT PAIN BIO

du mardi 24 septembre 2019 au mardi 7 juillet 2020

Référente Courgette Solidaire: **Muriel Nataf**, 2bis Sente Giraud 93260 Les Lilas

Téléphone : 06 43 08 73 14 - Courriel : aliciadjob@yahoo.fr

CONTRAT

Le présent contrat d'approvisionnement est établi entre l'adhérent.e (remplir en majuscules) :

Nom : Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Et la boulangerie bio autogérée : LA CONQUETE DU PAIN au 47, rue de la Beaune à MONTREUIL (93100)

Référent: Alexandre Téléphone : 07 77 60 41 72

Courriel : laconquetedupain.liv@gmail.com

ENGAGEMENTS

Pour l'adhérent.e :

- ⇒ Pré-financer la production: définir un nombre de pains souhaités et le nombre de chèques encaissés au fur et à mesure de la saison
- ⇒ Être solidaire avec la boulangerie dans les aléas de la production
- ⇒ Assurer au moins 2 permanences de distribution sur la saison
- ⇒ Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions : il n'y aura pas de remboursement
- ⇒ Être à jour de sa cotisation de l'année 2019 à l'Association la Courgette Solidaire

Pour le boulanger :

- ⇒ Livrer chaque semaine du pain frais produit à la boulangerie et à partir de farines issues de l'agriculture biologique.
- ⇒ Changer la composition du pain chaque semaine.
- ⇒ Communiquer régulièrement sur le déroulement de son activité et les difficultés éventuelles rencontrées.
- ⇒ Être transparent sur le mode de fixation du prix, ses méthodes de travail et son approvisionnement de matières premières.
- ⇒ Accueillir les adhérent(e)s sur son site de production à minima une fois par an.
- ⇒ En cas d'incapacité à produire ou livrer (pannes, grèves...), reconduire la commande hebdomadaire avec celle de la semaine suivante ou la reporter en fin de contrat.

DISTRIBUTION

Lieu/Jour/heure de distribution : **28 rue Romain-Rolland aux Lilas (93260) - le MARDI de 18h30 à 19h30**

Nombre de semaines de distribution : **39 distributions du mardi 24 septembre 2019 au mardi 7 juillet 2020**

Dates de non distribution : **24 décembre 2019 - 31 décembre 2019 - 18 février 2020**

FORMULES

..... x pain(s) hebdomadaire(s) de 500g à 3,20 € x 39 distributions = €

Et / ou

..... x pain(s) hebdomadaire(s) d'1kg à 5,80€ x 39 distributions = €

>>> **Règlement** en 1, 2, 3 ou 4 chèques de montants équivalents, encaissables aux dates précisées dans le tableau ci-dessous, libellés à l'ordre de **La Conquête du Pain** et à remettre/envoyer à votre référent pain ou à remettre au local avec ce contrat signé en 2 exemplaires avec votre cotisation de 10€ pour l'année 2019 à l'Association la Courgette Solidaire si vous ne l'avez pas encore acquittée : vous trouverez le bulletin d'adhésion sur le site de la Courgette [ICI](http://ici.courgettesolidaire.org).

Nom de l'émetteur	Banque	N° du chèque	Montant	Encaissement
				Novembre 2019
				Février 2020
				Mai 2020
				Août 2020

Fait à en 2 exemplaires, le

L'AMAP

L'adhérent.e

Le boulanger